

TRANSACTION

Prix de vente (€)	Honoraires (€) TTC	Prix de vente (€)	Honoraires (€) TTC*
Forfait Parking	3.000	Acte isolé	350
45.000 € et 74.999 €	6.000	230.000 € et 249.999 €	16.000
75.000 € et 89.999 €	7.000	250.000 € et 274.999 €	17.000
90.000 € et 104.999 €	8.000	275.000 € et 299.999 €	18.000
105.000 € et 119.999 €	9.000	300.000 € et 324.999 €	19.000
120.000 € et 134.999 €	10.000	325.000 € et 349.999 €	20.000
135.000 € et 149.999 €	11.000	350.000 € et 374.999 €	21.000
150.000 € et 169.999 €	12.000	375.000 € et 499.999 €	5.50%
170.000 € et 189.999 €	13.000	500.000 € et 999.999 €	5.00%
190.000 € et 209.999 €	14.000	1.000.000 € et plus	4,5%
210.000 € et 229.999 €	15.000		

Conformément aux usages locaux, et sauf convention expresse entre les parties, stipulée au mandat, la rémunération de l'agence sera à la charge du vendeur. Les honoraires sont calculés sur le prix de présentation et sont compris dans ce prix.

GESTION

Service INITIAL	6,5 % HT des sommes encaissées, TVA en sus *
Service CONFORT	7,5 % HT des sommes encaissées, TVA en sus *
Service PRIVILEGE	8,5 % HT des sommes encaissées, TVA en sus *

LOCATION

1 Biens soumis à la loi n°2014-366 du 24 mars 2014

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail, par mètre carré de surface habitable, zone très tendue	12 € / m ² TTC *
Honoraires de réalisation de l'état des lieux, par mètre carré de surface habitable	3 € / m ² TTC *

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation, de visite, de constitution du dossier du locataire, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux	1 mois de loyer annuel hors charges HT, TVA en sus *
--	--

2 Biens non soumis à la loi n°2014-366 du 24 mars 2014

La rémunération des personnes qui se livrent ou prêtent leur concours à l'établissement d'un acte de location d'un immeuble appartenant à autrui est partagée par moitié entre le bailleur et le locataire ; nos honoraires sont au total de 2 mois de loyer charges comprises TTC *

ACTES ISOLES

Les frais d'actes isolés s'élèvent à 350 euros TTC * et sont à la charge du demandeur.

* Taux de TVA actuellement en vigueur : 20%

SARL Quai Ouest au capital de 5.100€
SIREN 487 979 809 R.C.S. Paris - Code NAF 6831Z
Carte professionnelle : T. n°7501 2016 000 007 710 Caisse de Garantie : Allianz n°8604856 - 110 000 €

SARL Habitat Espace Conseil Gestion au capital de 7.622,45 € -
SIREN 424 199 446 R.C.S. Paris - Code APE 6832A
carte professionnelle : CPI 7501 2016 000 014 269 délivrée par la CCI Ile-de-France – Garantie Financière : SOCAF – 26, avenue de Suffren, 75015 Paris